

La zone d'activité de la Créto va accueillir de nouveaux artisans

Pour faciliter l'implantation des artisans dans le village, la zone d'activité de la Créto va s'agrandir. Un emplacement est d'ores et déjà réservé à la future caserne des pompiers.

SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

Vendredi 6 mars, avait lieu dans les locaux de la caserne des pompiers de Saint-Paul-en-Chablais, la présentation aux artisans de la future extension de la zone de la Créto. Passée sous la compétence de l'intercommunalité, la nouvelle zone artisanale était présentée par Gaston Lacroix, vice-président de la Communauté de communes du Pays d'Evian-vallée d'Abondance (CCPEVA) qui a souligné tout l'intérêt de cet espace situé au pied des pistes sur le plateau de Gavot. Dix-sept lots découpés sur une surface de 3 hectares proposés aux artisans et entreprises seront disponibles à partir de l'automne, la viabilisation devant être terminée pour juin 2021.

Implantation de la future caserne des pompiers

Bruno Gillet, maire de Saint-Paul-en-Chablais, a précisé toute l'importance du projet, mais également la difficulté des démarches entreprises depuis 10 ans pour étendre cette zone d'activité, parfois en raison de l'acquisition de certains terrains dont la succession n'était pas achevée. « Il est important de faciliter l'implantation des artisans dans le village pour ainsi limiter les déplacements. » Michel Gillet, du cabinet GTR, en charge des futurs travaux de la zone, a présenté en détail les différents lots et notifié qu'une première réservation avait été attribuée à la future caserne des pompiers.



Dix-sept lots seront proposés sur une surface de 3 hectares.

Avec une superficie plus importante, celle-ci bénéficiera d'un accès privilégié pour faciliter l'urgence des interventions. Après avoir énuméré les différents travaux et équipements de la zone dont le coût s'élève à 1,084 million d'euros hors taxes (eau potable, fibre, station de refoulement des eaux usées, chemin piétonnier, zones paysagères, borne de recharge de voitures électriques, parking clientèle, etc.), il a spécifié l'obligation de respecter lors de la construction des nouveaux bâtiments la toiture à deux

pans et une partie de bardage en bois imposés par le service urbanisme. Chaque entreprise candidate doit fournir un dossier complet « Nous incitons les futurs artisans à consommer du bois local pour l'occasion, bois de qualité qui valorisera les entreprises qui vont s'installer, d'autant plus que cette initiative donne droit à certaines aides », précise Bruno Gillet. Maxence Denavit, responsable du développement économique et communication de la CCPEVA et principal interlocuteur concernant le projet, a rappelé que chaque en-

treprise qui souhaitait candidater pour s'implanter sur la zone, devait fournir un dossier complet sur sa future activité, le nombre d'emplois que celle-ci pourra générer, etc. Aucune priorité ne sera donnée et tous les dossiers seront étudiés avant accord ou non de la commission selon leur qualité, leur pérennité et l'adéquation avec le marché. A noter que les terrains commercialisés sous forme de bail à construction de 99 ans seront proposés à un prix, qui reste à confirmer, d'environ 60 euros le mètre carré.

SONIA DEBRABANT

ARMOY.

SOUVENIRS

Léon TOMASZEWSKI

dit « Thomas »

Déjà 4 ans, le temps passe mais le souvenir reste, tu nous manques.

Ta femme, tes enfants, tes petits-enfants.



ILS NOUS ONT QUITTÉS

Maxilly.

Monique Chapuis, née Tarrano, est décédée le 9 mars à 84 ans. Ses obsèques auront lieu jeudi 12 mars à 14 h 30 en l'église de Maxilly.

Margencel.

Gilbert Manillier est décédé le 3 mars à 74 ans.

Thonon.

Claudius Baussant est

décédé le 6 mars à 85 ans.

Thonon.

Edouard Carrillat est décédé le 4 mars à 78 ans.

Publier, Reyvroz.

Père Robert Colloud est décédé le 4 mars à 86 ans.

Thonon.

Marie Berbett est décédée le 1^{er} mars à 99 ans.

L'actualité en images



Evian Organisé par La Cause des femmes et la compagnie l'Une à l'autre, le concours d'éloquence a attiré un nombreux public. Gaëlle Arzur, professeur d'anglais de Douvaine, a remporté le concours. Puis Dominique Chevaucher et Bénédicte Lafond ont retracé 70 ans de luttes pour les droits des femmes avec le spectacle "Faut-il interdire la Belle au bois dormant?"

